



Secrétariat général
de la Communauté du Pacifique

Ressources marines et FORMATION

Numéro 20 - Novembre 2003

BULLETIN D'INFORMATION

Rédaction : Michel Blanc, conseiller pour l'éducation et la formation halieutiques, section Formation, CPS, B.P. DS, 98848 NOUMÉA CEDEX (Nouvelle-Calédonie). Téléphone : +687 26.20.00; télécopieur : +687 26.38.18; mél. : <MichelBl@spc.int>. Site Web : <http://www.spc.int> **Production** : Section Formation, CPS. **Imprimé avec le concours financier du gouvernement français.**



ÉDITORIAL

Les participants à la dernière Conférence des directeurs des pêches, organisée à Nouméa (18-22 août 2003), se sont penchés longuement sur le thème des prises accidentelles des palangriers pélagiques. Le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique et ses États et territoires membres ont décidé de saisir le problème à bras le corps et ont donc prié la Section Formation halieutique de poursuivre son action de sensibilisation auprès des équipages des bateaux de pêche de la région. En complément des ressources didactiques produites récemment, la section a décidé d'élaborer un programme de formation sur le sujet au profit des établissements de formation halieutique océaniques. Ce vingtième numéro du bulletin *Ressources marines et formation* est, lui aussi, consacré au thème des prises accessoires dans le Pacifique. Vous y trouverez un récapitulatif des actions menées par la CPS dans le domaine ainsi qu'un aperçu de la démarche engagée par la Nouvelle-Zélande. Ce numéro passe également en revue un certain nombre de nouveaux programmes de formation : un cours sur les techniques aquacoles proposé par l'École des pêches de Nouvelle-Zélande et sanctionné par un certificat, une formation innovante en hôtellerie et restauration dispensée par l'École maritime de Vanuatu et, enfin, un cours de surveillance de l'état des navires proposé par le Programme Affaires maritimes de la CPS, basé à Suva. Vous y trouverez également un compte-rendu de plusieurs actions de formation menées au Samoa, dans les États fédérés de Micronésie et à l'Université du Pacifique Sud (USP). Enfin, ceux que le coût d'une formation en Europe n'effraie pas pourront lire l'article consacré à la formation intensive à la co-gestion des ressources halieutiques qui aura lieu aux Pays-Bas, à la fin de l'année. Enfin, un dernier rappel à tous nos lecteurs, stagiaires ou formateurs : nous attendons vos articles pour le prochain bulletin !

Michel Blanc

Conseiller en formation halieutique de la CPS

Sommaire

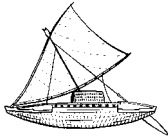
Actualités

- Campagne de formation et de sensibilisation aux prises accessoires p.2
- La coopération au service de la conservation – la capture accidentelle d'oiseaux de mer en Nouvelle-Zélande p.4
- Un atelier sur les oiseaux de mer à Nelson p.6
- Évaluation d'un projet de création d'un réseau regroupant les établissements océaniques de formation aux métiers de la mer à l'aide d'outils Internet p.7

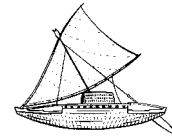
Nouvelles des centres de formation et d'enseignement

- Formation à la sécurité en mer et à la manipulation du thon à l'intention des pêcheurs de Savaii p.8
- Nouvelles de l'École des métiers de la mer des États fédérés de Micronésie p.10
- Nouvelles de l'École maritime de Vanuatu p.13
- Formation *Train-Sea-Coast* - Pour une pêche responsable dans le Pacifique: mise en oeuvre de instruments internationaux après la CNUED p.15
- Formation en détachement au profit de Kiribati p.18
- Un certificat d'aptitude aux techniques aquacoles, délivré par l'Institut de technologie Nelson/Malborough p.19
- L'École de pêche hauturière de Wesport jette ses filets encore plus loin, grâce à de nouvelles formations innovantes p.20
- Cours de formation consacré à de nouvelles méthodes des gestion des ressources halieutiques p.23
- Cours consacré à la surveillance de l'état des navires p.26





ACTUALITÉS



Campagne de formation et de sensibilisation aux prises accessoires

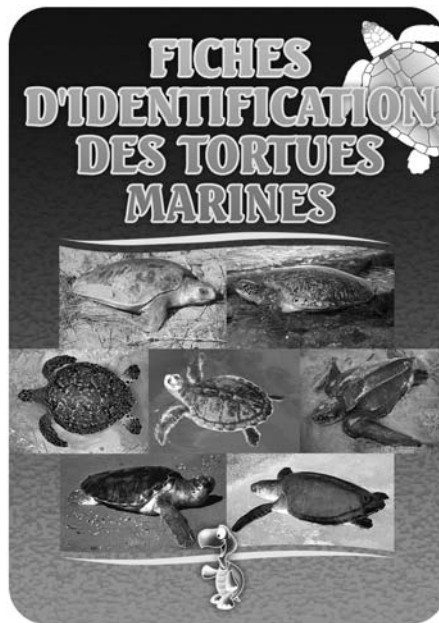
Au début du mois d'avril 2003, le personnel de la Section Formation a participé à la conférence régionale annuelle organisée par le Programme Affaires maritimes de la CPS. Michel Blanc, conseiller en formation halieutique de la CPS, a présenté un exposé sur la formation dispensée aux pêcheurs océaniques de thon à la palangre pour les sensibiliser aux problèmes des prises accessoires. Après avoir fait un tour d'horizon de la pêche de thon à la palangre pélagique, il expliqua que les techniques utilisées par les pêcheurs qui utilisent des lignes-mères peuvent atteindre 150 km de long, avec 2 000 à 3 000 hameçons appâtés. Ces lignes sont maintenues à la profondeur voulue grâce à des bouées. Elles sont généralement mouillées et relevées le même jour. Un aspect important de la pêche à la palangre est la profondeur de mouillage de la ligne. Cette profondeur est fonction du nombre d'hameçons entre flotteurs (plus il y a d'hameçons, plus la profondeur est grande) et de la vitesse de mouillage de la ligne (la profondeur est d'autant plus grande que la ligne est longue par rapport à la vitesse du bateau). La ligne est mouillée à faible profondeur pour cibler l'espadon et à plus grande profondeur pour pêcher le thon.

En Océanie, la pêche à la palangre pélagique est un secteur très important, auquel participent 1 500 à 2 200 palangriers. Le nombre de palangriers océaniques opérant dans la région est en augmentation – 500 bateaux environ – alors que celui des bateaux de pays pratiquant la pêche hauturière diminue proportionnellement. Près de 15 000 tonnes de poisson frais ont été exportées en 2001. Environ 3 000 emplois ont été créés à bord de bateaux de pêche, et 5 500

emplois l'ont été à terre, notamment dans des conserveries de thon.

La pêche à la palangre pélagique est une technique de pêche écologique car elle ne touche pas le fond de la mer. Lorsque la palangre est perdue, une fois que l'appât s'est détaché de l'hameçon, la pêche s'arrête. Seuls les poissons ayant atteint la maturité sont capturés, et l'on ne prend que deux

thons pour 100 hameçons. C'est donc une méthode de pêche très sélective. Qu'appelle-t-on "prises accessoires" ? Ce sont les espèces que l'on prend en même temps que celles que l'on a ciblées (par exemple : thon jaune, thon blanc et thon obèse) et les prises secondaires telles que : marlin, mahi mahi et thazard rayé. D'autres espèces sont capturées à l'occasion et n'ont pas de valeur marchande (raies pélagiques) ou sont protégées (tortues). Les requins sont parfois pêchés pour leurs ailerons, mais leur corps est rejeté à l'eau. Les espèces capturées mais rejetées constituent les "prises accessoires".



De nombreuses espèces de tortues sont en déclin, sous l'effet de la mise en valeur des littoraux, de la chasse, de la pollution de la mer ou de la pêche de thon à la palangre. Un autre problème est posé par la surpêche des requins, bien que, en Océanie, elle n'atteigne pas les proportions qu'elle revêt dans d'autres régions; néanmoins le stock de requins de récif baisse. Un troisième problème découle de l'interaction entre les palangres et les oiseaux de mer; c'est notamment le cas des hautes latitudes et des albatros. Si l'on ne remédie pas au problème des prises accessoires d'oiseaux de mer, celles-ci pourraient être interdites en Océanie. Les pêcheurs



devraient donc respecter les consignes de relâchement des prises accessoires et enregistrer fidèlement toutes leurs opérations dans les journaux de pêche, en remettant ceux-ci aux autorités compétentes. Ils éviteraient également de capturer des tortues en mouillant les palangres à une plus grande profondeur et en ne se servant pas de calmars comme appâts.

La CPS s'efforce de prendre les devants (elle ne veut pas attendre que le problème se pose dans notre région), en informant les pouvoirs publics, en sensibilisant les pêcheurs à cette question et en dispensant des conseils aux formateurs. Une petite brochure a été publiée; on peut se la procurer auprès des pouvoirs publics et des sociétés de pêche. Elle sera distribuée aux participants à la conférence sur les prises accessoires. Des instructions sur le relâchement de tortues vivantes, ayant mordu à des hameçons, figurent en outre sur des fiches plastifiées, au format A4, à utiliser à bord de bateaux de pêche. Un jeu de fiches plastifiées, au format de poche, servira aussi à identifier les tortues.

À Hawaii, les pêcheurs doivent participer à un atelier sur les espèces protégées avant de pouvoir renouveler leur

permis de pêche. Il a été suggéré de prévoir un atelier similaire dans le cadre de la formation halieutique dispensée en permanence dans la région, en ajoutant par exemple une demi-journée au module actuel. De nombreux participants estiment qu'il serait utile de diffuser les supports auprès d'établissements de formation aux métiers de la mer de la région. Les participants à la conférence sur les prises accessoires ont confié à la Section Formation halieutique de la CPS le soin d'élaborer les supports de sensibilisation. Dans un projet de résolution officielle qu'ils ont rédigé, ils ont déclaré : *“Reconnaissant l'importance de la pêche à la palangre pour les économies des États et territoires insulaires océaniques, et à la suite de l'élaboration de supports de sensibilisation aux prises accessoires par la CPS, les participants à la conférence décident de confier à la Section Formation halieutique de la CPS le soin de proposer aux établissements de formation aux métiers de la mer de la région un module de formation sur les problèmes de prises accessoires et de pêche du thon à la palangre.”*

